

LES CHANGEMENTS POUVANT AFFECTER MA CERTIFICATION

04 / 04 / 2022



Les changements pouvant affecter ma certification

- 1 Perte du NDA
- 2 Déménagement
- 3 Changement de statut juridique
- 4 Rachat d'activité
- 5 Suspension ou retrait par l'organisme certificateur

Certification

- VALABLE 3 ANS OU 4 ANS (ORGANISMES CERTIFIES EN 2020)
- 1 CYCLE – 2 AUDITS

La certification reste valable sous conditions de validité du NDA et de non suspension par votre organisme certificateur.



1 SIREN = 1 NDA = 1 QUALIOPI

Pour être certifié : Il faut un NDA
Pour avoir un NDA : il faut un SIREN

Le siren comporte 9 chiffres le SIRET est le SIREN avec le NIC (000 + les 2 chiffres de votre établissement). Le SIREN est attribué à vie à votre structure, c'est le NIC qui change : déménagement, nouvel établissement,....)

Les changements pouvant affecter ma certification

1

Perte du NDA

Les causes de la perte du NDA

- Un CA déclaré de 0 sur l'exercice
- BPF non déposé
- Non respect des obligations légales des organismes de formation

Récupérer son NDA

- Si la perte du NDA date de l'exercice le NDA d'origine pourra être réactivé
- Si la perte du NDA est antérieure il faudra faire une nouvelle demande et obtenir un nouveau NDA

1* Dans tous les cas il faudra tenir au courant votre OC pour qu'il puisse lever la suspension de votre certification QUALIOP1

2* Si un nouveau NDA vous est attribué il faudra le communiquer à votre OC pour qu'il puisse établir un nouveau certificat et vous déclarer sur la liste des organismes certifiés avec ce nouveau numéro

2

Déménagement

Dans le département

- Votre SIREN reste identique
- Votre NIC change (SIRET)
- Votre NDA reste le même

Hors département

- Votre SIREN reste identique
- Votre NIC CHANGE
- Vous devez contacter la DREETS du nouveau département
- la DREETS de l'ancien département pour transfert de dossier
- Votre NDA ne devrait pas changer mais il peut changer.

1* Vous devez informer la DREETS du changement (délai de 30 jours pour le faire)

2* Vous devez informer votre OC du changement

3 Changement de statut juridique / fiscal

1 : Entreprise individuelle
(personnalité physique)
Micro ou autoentrepreneur (...)



Entreprise individuelle
(personnalité physique)
EIRL (...)

Le SIREN est attaché à la personne du dirigeant
Il reste le même seul le NIC change
Le NDA reste inchangé

PAS BESOIN DE RECONTRACTUALISER NI DE REPASSER UN AUDIT INITIAL

3 Changement de statut juridique / fiscal

2 : Entreprise individuelle
(personnalité physique)



Société
(personnalité morale)
SARL, SASU (...)

Le SIREN est attaché à la personne du dirigeant
La nouvelle structure obtient son propre numéro SIREN différent de celui du gérant
Il faut faire une nouvelle demande de NDA

I faut contacter son OC et lui fournir les preuves du changement de statut
pour qu'il puisse rééditer le certificat pour la nouvelle structure

PAS BESOIN DE RECONTRACTUALISER NI DE REPASSER UN AUDIT INITIAL
*** EVALUATION DE LA REPRISE PAR L'OC**

Precision de la DGEFP

Changement de statut juridique après obtention de la certification QUALIOPI

L'organisme devra justifier au certificateur de la continuité d'activité entre l'ancienne entreprise et la nouvelle (reprise des contrats, maintien de l'organisation et des processus qualité...), il pourra dans ce cadre conserver sa certification. Sur présentation des justificatifs, l'organisme certificateur pourra émettre un nouveau certificat mis à jour avec le nouveau numéro de déclaration d'activité.

PAS BESOIN DE RECONTRACTUALISER NI DE REPASSER UN AUDIT INITIAL
*** EVALUATION DE LA REPRISE PAR L'OC**

4

Rachat d'activité

Rachat de parts de société

- Votre SIREN reste identique
- Votre NDA reste le même

PAS BESOIN DE RECONTRACTUALISER NI DE REPASSER UN AUDIT INITIAL

1* il faut contacter l'OC pour modifier les coordonnées de contact et les éléments administratifs le cas échéant

Rachat total de fond de commerce

- Le SIREN change
- L'ancien exploitant cesse totalement son activité de formation et son NDA est annulé
- Vous devez obtenir un NDA

IL FAUT RECONTRACTUALISER POUR UN CYCLE ET REPASSER UN AUDIT INITIAL POUR OBTENIR UNE NOUVELLE CERTIFICATION

Rachat partiel de fond de commerce

- Votre SIREN change
- Vous devez obtenir un NDA

IL FAUT RECONTRACTUALISER POUR UN CYCLE ET REPASSER UN AUDIT INITIAL POUR OBTENIR UNE NOUVELLE CERTIFICATION

5

Suspension par l'organisme certificateur

L'organisme certificateur qui vous a délivré le certificat peut le suspendre à tout moment :

- Selon les conditions prévues dans vos documents de contractualisation (ex: non règlement de votre facture)
- En cas de mauvaise utilisation du logo
- En cas de non respect du référentiel national qualité avéré ou de la législation en vigueur
- En cas de non levée des non conformités majeures dans les 3mois de l'audit de surveillance

“ECOUTE ET BIENVEILLANCE”



Marilyn CHERRIER

Présidente d'ActivCert



Sabine GEROSSIER

Chargée relation Clients et gestion administrative



RÉACTIVITÉ

SITE INTERNET



RESEAUX SOCIAUX



**QUALIPREZ : 1/mois le 1^{er} lundi de
chaque mois avec le B.A.BA**

**QUALINEWS : 1/mois le 3^{ème} jeudi de
chaque mois par thématique**

Les contacts



www.activcert.fr

Tel : 04 94 88 06 67

Clients : client@activcert.fr